L’ÉGLISE ET LES MŒURS

I°) Point de vue de quelques autorités

« Ne vous égarez pas ! Ni fornicateurs, ni idolâtres, ni adultères, ni dépravés, ni sodomites (….) n’hériteront du royaume de Dieu. » Corinthiens VI, 9-10.

Paul finit par faire du corps un « Temple de l’Esprit saint » « Ne savez-vous pas que vos corps sont des membres du Christ ? » Corinthiens, VI ; 15

« Eh bien, je vous dis ; Quiconque regarde une femme pour la désirer, a déjà commis dans son cœur l’adultère avec elle. » Matthieu V, 28

« Car c’est du dedans du cœur des hommes, que sortent les desseins pervers : débauches, viols, meurtres. » Marc VI, 21.[[1]](#footnote-1)



Figure Francis Hayman 1708-1776, Le moine lubrique, O,6 m x 0,5m. Dijon, Musée Magnin

« Quant Baillet alait

Hors de son ostel,

Le Prestre venait,

Qui était isnel ;

A la Savetière fourbissait l’anel.

Entr’eus deus faisaient molt de leur soulas ;

Les meilleurs morceaux à table ils mangeaient,

Et le plus fort vin guère n’épargnaient »

Fabliau XXXI ; « Du Prestre et d’Alison » par Guillaume Le Normand

Fabliaux : T2 ed, Jouaust p 16

II) Notions d’histoire

En ce II° siècle de notre ère, en général la chair n’était pas peccamineuse on se montrait fort tolérant envers les hommes, tant sur le chapitre de leurs aventures avant le mariage, ou extra-conjugales que sur celui de l’homosexualité

« Le désir sexuel n’y avait pas ce curieux parfum dont il s’imprègnera dans les milieux chrétiens. On ne se préoccupait guère de telle ou telle façon « de s’esjouir les sens » « Aucun désir n’était plus particulièrement que les autres, jugé digne de réprobation. Le désir sexuel lui-même n’avait rien de problématique : c’était une réaction prévisible à la beauté physique ; et l’on en acceptait la satisfaction comme l’occasion d’un plaisir physique intense ».[[2]](#footnote-2) 54

On pourrait résumer la morale sexuelle romaine ainsi : Avec les femmes, limer mais pas laper, avec les garçons foutre mais ne pas être foutu.

Les chrétiens vont voir le corps sous un autre jour, suivant leurs idées sur la sexualité, ils inclinaient à ne faire cas de la personne humaine que si elle était détachée du monde physique. On n’accordait plus le même respect qu’autrefois au calor genitalis, à cet esprit de feu qui se déchaînait dans l’acte sexuel. On s’oriente vers la continence, le célibat, la vie virginale bref vers le renoncement à la chair. Cela n’allait pas de soi car la vie du clergé, dans les villes et les villages n’était guère différente de celle des laïcs.

 La pratique stricte de la continence, est souhaitée par Justin 100-165 . Dans son Apologie, 15, 1-5. Il écrit : « Beaucoup, hommes et femmes de soixante et soixante-dix ans, disciples du Christ depuis leur jeunesse, persévèrent dans une pureté immaculée (….) C’est notre fierté d’être capables de présenter des personnes comme elles aux yeux de l’espèce humaine. »

 En fait la notion chrétienne de renoncement sexuel était apparue chez les juifs extrémistes. Le corps avait des besoins physiques qui troublaient les dévots. Les juifs rigoristes s’attendaient comme les premiers chrétiens à ce que la tentation sexuelle occupât une place de choix dans la vie des jeunes hommes. Ils n’approuvaient pas l’amour du plaisir charnel qui accompagne «l’ esprit de procréation », car il « conduit le jeune homme comme un aveugle dans la fosse et comme un animal dans un précipice » [[3]](#footnote-3) Cette abstinence que certains leur souhaitaient souleva des réprobations et Peter Brown cite une légende raconte que  Paphnuce, ascète égyptien, chaste depuis l’enfance seraitt intervenu au concile de Nicée pour s’assurer que l’on n’imposerait pas au clergé l’abstinence totale des rapports conjugaux ; « rugissant à pleine gorge », il déclara que « tous les hommes ne pouvaient supporter la pratique d’une stricte continence .

On va voir la société de notables passer progressivement d’une culture du plaisir maintenant considérée comme une débauche vers une culture de la maîtrise des corps.

Les actes de Paul, ont développé cette sensibilité et prôné le refus du mariage et on peut voir  « Au cours du IIe siècle des Chrétiennes mariées à un non croyant dont le comportement les choquait, ont pu préférer user de la liberté que leur donnait le droit romain et se séparer de leur époux en leur signifiant le repudium . »[[4]](#footnote-4) p 300

Même si au début Paul admettait que les femmes puissent diriger la prière il finit par changer d’avis et l’auteur paulinien de la première épître à Timothée replace la femme sous la tutelle de son époux conformément à l’évolution générale de la société. Il ne lui est plus permis d’enseigner dans l’assemblée dominicale ni de « dominer l’homme » c’est à dire d’exercer un ministère d’autorité ; sa profession de foi réside désormais dans la pratique des bonnes œuvres ; perçue comme une séductrice et une bavarde irréfléchie, elle ne peut trouver son salut que dans la maternité. Cette image de la femme chrétienne, épouse modeste, mère dévouée et dame d’œuvres, eut les succès que l’on sait[[5]](#footnote-5)

Saint Augustin en rajoutera une couche.

 Cet arriviste aux dents longues nous dit dans les confessions la difficulté qu’il eut à renoncer, à la chair.

« Le désir de l’union charnelle me tenait étroitement dans ses liens et les affaires du siècle m’asservissaient » Livre VIII,VI-13 p 937

 «  je différais de mépriser les félicités terrestres « Donne -moi la chasteté et la continence, mais pas tout de suite »Livre VIII , VII 17 p 941[[6]](#footnote-6)

« Pour les gens d’aujourd’hui, quelles que soient leurs croyances religieuses, ces thèmes du christianisme ancien-le renoncement sexuel, la vie virginale- ont fini par porter des connotations glacées. Le fait même que l’Europe moderne et l’Amérique aient grandi à partir du monde chrétien qui a remplacé le monde romain au Moyen-Âge a eu pour conséquence que, même aujourd’hui, ces certitudes d’un autre âge assaillent encore et continuent de peser sur nous de toute leur masse blafarde et sinistre. »[[7]](#footnote-7) p 534

III°) L’inconduite du Clergé : Une vieille histoire

Au XVI°

Savonarole peste contre le vice maudit qu’est la sodomie et veut que l’on exclue les mauvais prêtres et les mauvais religieux[[8]](#footnote-8)

Au XVI° à Toulouse

« Le procureur General eut avis que les moines recelaient dans leur couvent des filles de joie ; le parlement ordonna une recherche exacte chez ces pères. Quatre filles y furent trouvées et il paraît qu’il y en avait eu un plus grand nombre. Trois d’entre elles étaient dans une chambre qui semblait destinée à conserver de tels dépôts ; la quatrième fut découverte dans la cellule d’un frère. On se saisit des quatre femmes et du moine ; ce dernier fut remis à l’officialité. Les capitouls firent le procès des quatre filles, et les condamnèrent à être pendues en face des quatre portes du couvent qui donnaient dans quatre rues. Le parlement auquel elles appelèrent, réforma la sentence, mais seulement en ce qui concernait le lieu de l’exécution. Il ordonna qu’elle aurait lieu selon l’usage sur la place du Salin….Le moine condamné à une peine sévère conserva la vie. » [[9]](#footnote-9)

Mais dans son histoire de l’église de Toulouse, Salvan dit « Aux Augustins, on surprit quelques religieux qui avaient introduit des femmes dans l’intérieur du couvent à des heures suspectes. Ils furent condamnés à être pendus. Mais comme l’un ne passa que quelque temps dans les prisons de l‘officialité et que les autres furent rendus à la liberté, cela laisse supposer que leur faute n’était pas aussi grave qu’on avait d’abord cru ».[[10]](#footnote-10) Salvan T 4 p 82

AU XVII°

Mœurs de jean Louis de Bertier, évêque de Rieux

« Au décès du premier président Bertier, les biens finirent par revenir à Marie Le Comte qui géra bien la fortune. Elle décéda en 1662. « Ce fut une figure attachante, quoique très autoritaire, mais avisée et d’excellent conseil, elle évitait entre -autre choses quelque déboires à Jean Louis de Bertier, modérant ses attachements pour son maître d’hôtel Benjamin le Tailleur en faveur duquel il avait même emprunté pour lui offrir un office de receveur des décimes de Rieux. Plus tard, elle s’immiscera encore dans les libéralités que le prélat avait pour Fiacre de Rachou, ancien choriste de la chapelle de musique de l’évêque de Lombez, Daffis, et certainement son parent. Elle ne put cependant éviter le legs que Jean Louis de Bertier fit à son très cher ami de 6000 livres et encore moins qu’il participe au paiement de la dot de Jeanne Marie Rachou qu’il fit épouser par François Cathelan avec constitution de 24000 livres[[11]](#footnote-11)

Au XVIII°

En 1731, la Provence puis la France se passionnèrent pour l’affaire Girard.

Jésuite, prédicateur et directeur spirituel. Après dix années passées à Aix en Provence, il fut nommé recteur du séminaire royal des aumôniers de marine, à Toulon. Il y fit la connaissance de Marie-Catherine Cadière, pénitente d’une vingtaine d’années qui aspirait à la sainteté et se portait à tous les excès de la dévotion. Elle jeûnait à outrance, prétendait avoir des extases, des visions, bientôt des stigmates. Inquiet Girard la fit transférer au couvent d’Ollioules. Là elle se lia avec le prieur des carmes, le père Nicolas de Saint-Joseph, janséniste qui devint son directeur de conscience. Bientôt la jeune fille déposa plainte contre Girard l’accusant de l’avoir ensorcelée, séduite. C’est en souvenir de cette affaire qu’en 1748 on les trouve sous le titre de Thérèse philosophe, ou Dirrag et Eradice sont les anagrammes de Girard et de Cadière.

Là est l’origine de ce roman libertin vraisemblablement de la main de Boyer d’Argens

Voici une scène contée par Boyer d’Argens.

Le cordon de saint François dont le père est porteur.

Thérèse évoque les « scènes mystiques » de la jeune Eradice avec le père Dirrag. Ce dernier lui fait mettre les fesses à découvert pour recevoir la discipline. Après l’avoir fustigée, il lui fait prendre la posture ; « ses fesses étaient entrouvertes et on découvrait en entier la double route des plaisirs. » Dirrag humecta de salive ce qu’il appelait le cordon et, en proférant quelques paroles d’un ton qui sentait l’exorcisme d’un prêtre qui travaille à chasser le diable du corps d’un démoniaque, Sa Révérence commença son intromission. »

Ce roman bien évidemment fut interdit moins à cause de son côté graveleux que parce qu’il réhabilite la Nature qui n’est plus le lieu de la corruption du pêché, mais la mère commune de tous les humains.

Sade utilisera ce type d’argumentation en le poussant plus loin.[[12]](#footnote-12)

Aux XX° et XXI° siècles

Les affaires citées plus haut avaient un caractère anecdotique. Maintenant les gens se lâchent et il ne se passe guère de mois sans que de nouveaux scandales soient dénoncés. Il en est un touchant le nonce apostolique qui nous avait fait sourire, sa main se serait égarée sur les charmes d’un jeune homme qui le précédait. Maintenant l’Église n’arrête pas de demander pardon.

Benoît XVI semble être le premier pontife à avoir refusé de couvrir ces actes il dit qu’il n’y avait pas que la justice de Dieu mais qu’il y avait aussi la justice des Hommes et il demanda que l’Église s’y soumette. Ce ne fut pas le cas pour Jean Paul II qui en 2002 accepta la démission de l’archevêque Bernard Law,impliqué dans le plus grand scandale de pédophilie des États Unis, mais il le fait muter à Rome d’où il échappa à la justice américaine

Un Livre de Frédéric Martel, Sodoma nous dit les mœurs de la Curie romaine et le gros pourcentage d’homosexuels actifs qu’elle abrite

Pour le reste, fruit de deux ans et demi d’enquête, le rapport de la commission présidée par[Jean-Marc Sauvé](https://www.sudouest.fr/france/qui-est-jean-marc-sauve-celui-qui-veut-faire-expier-ses-maux-a-l-eglise-6343524.php)qui enquête sur la pédo-criminalité dans l’Église, a été remis publiquement le mardi 5 octobre 2021 à Paris, à l’épiscopat français et aux ordres et congrégations religieuses, en présence de représentants d’associations de victimes. Il estime à au moins 330 000 mineurs le nombre de victimes depuis 1950. Par ailleurs, entre 2 900 et 3 200 prêtres ou religieux pédo-criminels ont sévi dans l’Église en France sur cette période. Des chiffres à rapporter à une population générale de 115 000 prêtres ou religieux au total sur cette période de soixante-dix ans. [[13]](#footnote-13)

Ite missa est.

1. Les citations bibliques sont extraites de : BIBLE, *Nouveau Testament*, dir. Jean Grosjean et Michel Léturmy, Gallimard Pléiade 1971,

1 vol in 8 de 1055 p. [↑](#footnote-ref-1)
2. Brown Peter le renoncement à la chair p 54 [↑](#footnote-ref-2)
3. Ibid p 59 [↑](#footnote-ref-3)
4. BASLEZ Marie Françoise, *Saint Paul artisan d’un monde chrétien*, Fayard 1991 ici nouvelle édition 2008, 1 vol in 8 de 480 p voir p 300 [↑](#footnote-ref-4)
5. Iere à Timothée

I,11-Que la femme apprenne en silence, en toute soumission ;

I,12-et je ne permets pas à la femme d’enseigner ni de prendre autorité sur l’homme, mais de garder le silence

I,13-Car Adam a été fait le premier, et Ève ensuite

I,14 et ce n’est pas Adam qui a été séduit, mais la femme qui une fois séduite, en est venue à transgresser

I,15 Mais elles seront sauvées par la maternité, si elles demeurent dans la foi, la charité et la sanctification avec bon sens. [↑](#footnote-ref-5)
6. SAINT AUGUSTIN, *Les Confessions, et dialogues philosophiques,* in Œuvres TI. Gallimard, Pléiade, dir. Lucien Jerphagnon.2000. 1 vol in 8 de 1520 p [↑](#footnote-ref-6)
7. BROWN Peter, *Le Renoncement à la chair, Virginité, célibat et continence dans le christianisme primitif*. Columbia, 1988, Gallimard 1995 réimpression de 2006, 1 vol in 8 de 597p [↑](#footnote-ref-7)
8. SAVONAROLE : Sermons, écrits politiques et pièces du procès, Textes traduits et annotés par Jean-Louis Fournel et Jean-Claude Zancarini .Seuil 1993) 13° sermon du14 décembre 1494 p 96 [↑](#footnote-ref-8)
9. ALDEGUIER J-B-A.d’, *Histoire de la ville de Toulouse depuis la conquête des Romains jusqu’à nos jours*, Toulouse, Paya Libraire éditeur, 1834-1835, 4 vol in 8 p 409 [↑](#footnote-ref-9)
10. SALVAN abbé, *Histoire générale de l’Eglise de Toulouse depuis les temps les plus reculés jusqu’à nos jours,* Toulouse, Delboy, 1856-1861, 4 vol in 8 voir T4 p 82 [↑](#footnote-ref-10)
11. BEAUREGARD, Alain, Thèse de Doctorat, Parlement de Toulouse ; La société parlementaire au Grand Siècle ; Les expressions profanes de la commande privée 2001, Tome 1 p 153-154\_ [↑](#footnote-ref-11)
12. In Romans libertins du XVIII° Robert Laffont. Bouquins 1993 p 589 [↑](#footnote-ref-12)
13. La plupart des références sont extraites du journal La Croix. La citation du rapport Sauvé provient du journal Sud Ouest. [↑](#footnote-ref-13)